

PG/EG - 29/06/09 -

3VB2637

3 L

S.A.S. au Capital de 453.154,70 EUROS

125, avenue de la République (94300) VINCENNES

R.C.S. CRETEIL B 420 568 727

DEPOT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL

LE 30 SEP. 2009

SOUS LE N° 12310

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 29 JUIN 2009**

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf juin à 12 heures,

Les associés de la Société dénommée 3 L, Société par actions simplifiée au capital de 453.154,70 euros divisé en 29.725 actions,

Se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle au siège social 125, avenue de la République (94300) VINCENNES.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur René LEPAGE en sa qualité de Président.

Monsieur Jean Luc LEPAGE et Monsieur Franck LEPAGE, deux actionnaires présents et acceptants, sont appelés comme scrutateurs.

Mademoiselle Claudie PIEUCHOT est désignée comme secrétaire par le Président et les scrutateurs.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, fait apparaître que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart des actions composant le capital social.

Monsieur Pierre LE PAUTREMAT, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué est absent.

En conséquence, le Président déclare que l'Assemblée, étant régulièrement constituée, peut valablement délibérer comme Assemblée Ordinaire.

Puis le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée

- Les statuts de la Société ,
- Les copies des lettres de convocation adressées à tous les associés
- La copie et l'avis de réception de la lettre recommandée de convocation adressée au Commissaire aux Comptes ,
- La feuille de présence à l'Assemblée ,
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la Société au 31 Décembre 2008 ,
- Le bilan, le compte de résultat de l'exercice clos à la même date ,
- Le rapport de gestion du Président avec en annexe, le tableau réglementaire des résultats antérieurs de la Société
- Les rapports du Commissaire aux Comptes.
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions de l'article 29 des statuts et déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

- Rapport de gestion du Président ,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce
- approbation desdites conventions ainsi que des comptes et opérations de l'exercice
- quitus au Président et au Commissaire aux Comptes ,
- affectation du résultat de l'exercice ,
- démission des Commissaire aux Comptes titulaire et suppléant ,

Puis il donne lecture du rapport de gestion du Président.

Lecture est ensuite donnée du rapport général du Commissaire aux Comptes, ainsi que son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227 - 10 du Code de Commerce.

Enfin, le Président déclare la discussion ouverte.

Plusieurs questions sont posées sur des points de détails, auxquelles il est donné réponse par le Président, sans que s'instaure un véritable débat. Les intéressés, dûment consultés, ne jugent pas nécessaire qu'il soit fait mention au présent procès-verbal de ces questions et de ces réponses.

La discussion close et plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour

Première résolution

L'Assemblée, après avoir entendu

- la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité et la situation de la Société pendant l'exercice clos le 31 Décembre 2008 ainsi que les comptes dudit exercice,
- et la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice,

approuve les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président et au Commissaire aux Comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale constate qu'aux termes du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, celui-ci n'a été avisé d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L 227 - 10 du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 95.490,52 euros de la façon suivante

- Report à nouveau 95.490,52 euros

L'Assemblée reconnaît qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la démission des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant. A compter du 1/1/2009 conformément à la loi 2008-776 du 4/8/2008, seules sont tenues de désigner au moins un commissaire aux comptes les SAS dépassant les seuils qui ont été fixés par décret. Notre entreprise ne dépassant pas ces seuils, il est décidé de ne pas nommer de commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Clôture de l'acte

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 13 heures.

De tout ce que dessus, il a dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.



A handwritten signature in black ink, appearing to be "L. B..." with a large, stylized flourish.